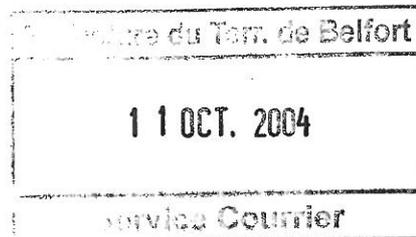


**SYNDICAT  
D'ETUDES ET DE REALISATIONS  
POUR LE TRAITEMENT  
INTERCOMMUNAL DES DECHETS  
(S.E.R.T.R.I.D.)**



**Réunion du comité Syndical**

du mercredi 06 octobre 2004

CS - 1. 11

**Marché de prestation de services  
Transport et traitement des déchets  
végétaux.**

**RAPPORT**  
Présenté par M. Emile GEHANT  
Président

Par délibération n° 1-09 du 07 avril 2004, le Comité Syndical autorisait Monsieur le Président à procéder à une consultation par appel d'offres ouvert pour le renouvellement du marché concernant le transport et le traitement des déchets végétaux.

L'avis d'appel public à la concurrence a été lancé le 10 mai 2004.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 07 juillet 2004. Le prestataire SUNDGAU COMPOST a été retenu à nouveau puisqu'il est déjà titulaire du marché en cours. Ses conditions financières plus favorables que les autres candidatures sont les suivantes :

Transport (coût par benne)-----	58.50 € HT
Traitement (coût par tonne) -----	24.00 € HT
Location benne -----	45,00 € HT

En comparaison avec le marché en cours (prix revalorisés en 2004) les conditions financières de la proposition ci-dessus, représentent sur l'ensemble de la prestation une baisse du coût de l'ordre d'environ 20 % pour le SERTRID.

Cela s'explique par le projet d'implantation d'une compostière sur le site de Bessoncourt, qui devrait permettre de réduire les coûts de transport et de traitement.  
Le service concernant l'apport volontaire de déchets végétaux développé par le SERTRID auprès des populations par la mise en place de bennes pourra être ainsi amélioré.

Il est demandé au comité syndical d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché avec le prestataire Sundgau Compost.

\*\*\*\*\*

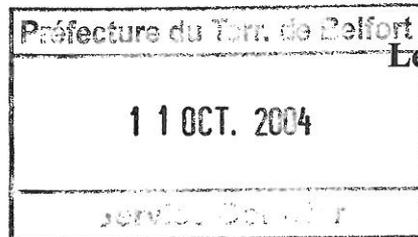
Après avoir entendu les explications de M. le Président le Comité Syndical, à l'UNANIMITE :

- **AUTORISE le Président à signer le marché avec le prestataire Sundgau Compost**

\*\*\*\*\*

Ainsi délibéré au siège administratif du S.E.R.TR.I.D., ladite délibération ayant été affichée, par extrait, le 1-1 OCT. 2004, conformément au C.G.C.T.  
Dépôt en préfecture le 1-1 OCT. 2004

**POUR EXTRAIT CONFORME**



Le Président du S.E.R.TR.I.D.

  
**Emile GEHANT**